

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-50**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 01-274-50 intitulé :

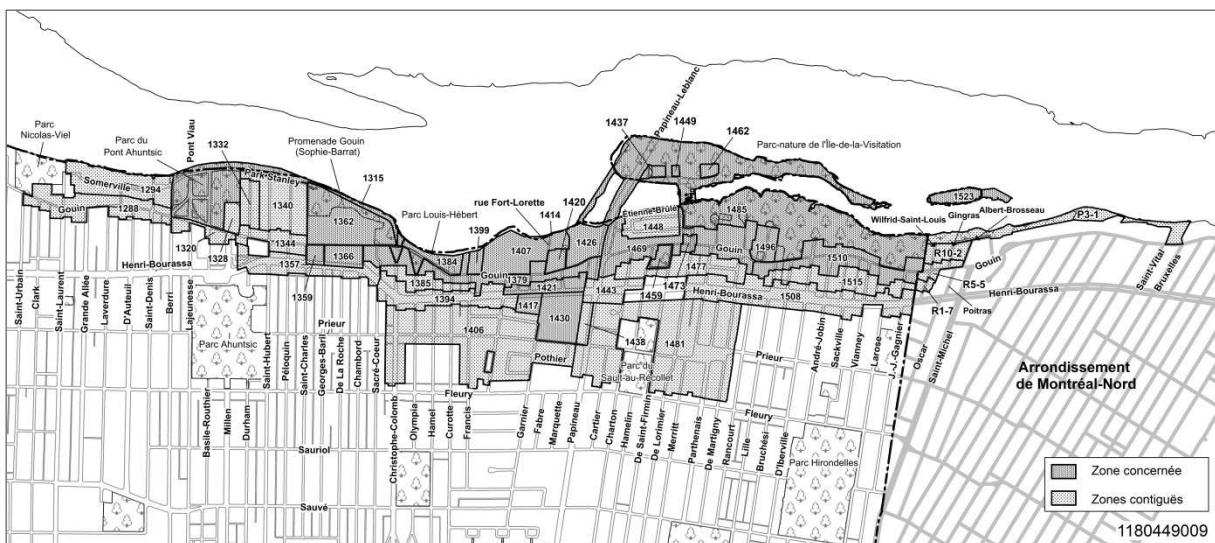
01-274-50 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1180449009)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 avril 2019 d'un projet de règlement portant le numéro 01-274-50, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 25 avril 2019 à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Saul-au-Récollet;

Ce projet de règlement vise les zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce projet de règlement de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 17 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert